

# Migration : la coopération tient la route

## COOPÉRATION

La question de l'immigration clandestine a été abordée par les ministres de l'Intérieur marocain et espagnol, dans le cadre de la visite officielle du roi Juan Carlos au Maroc.

RIME EL JADIDI

Quelque 200 immigrants subsahariens auraient été interceptés en début du mois par les brigades marocaines chargées de la surveillance du détroit de Gibraltar, selon la presse espagnole. Ces immigrants auraient été interceptés à bord de plus de vingt embarcations de fortune, alors qu'ils se dirigeaient vers la côte de Cadix, selon l'agence de presse EFE. Le rapatriement de ces migrants vers leurs pays d'origine reste l'une des problématiques les plus importantes dans les relations maroco-européennes.

L'information a été relayée au moment où le roi espagnol, Juan Carlos 1er, était en visite officielle de trois jours au Maroc. Cette visite, à l'invitation du roi Mohammed VI, avait pour objectif le développement des relations économiques entre les deux pays. Une délégation importante accompagnait le roi espagnol, composée notamment du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, José Manuel García Margallo Marfil, du ministre de la Justice, Alberto Ruiz Gallardon Jimenez, du ministre de l'Intérieur, Jorge Fernandez Diaz, de la ministre de l'Équipement, Ana Maria Pastor Julian, du ministre de l'Industrie, de l'énergie et du tourisme, José Manuel Soria Lopez, en plus de nombreux chefs d'entreprises espagnols.

« Le bilan est positif que ce soit au niveau de la lutte contre le terrorisme, la lutte contre le trafic de drogue ou la lutte contre l'immigration clandestine ».

Mohand Laenser, ministre de l'Intérieur.



Les frontières terrestres entre le Maroc et les deux présides occupés Sebta et Mélilia restent les points les plus « sollicités » par les immigrants clandestins.

## Laenser et Diaz abordent l'immigration clandestine

Mardi, dans le cadre de cette visite, le ministre de l'Intérieur espagnol Jorge Fernandez Diaz, s'est entretenu avec son homologue marocain, Mohand Laenser, sur des questions sécuritaires d'intérêt commun, concernant également l'Union européenne. Cette entrevue, la cinquième du genre entre les deux parties, a été l'occasion de faire le bilan des réalisations accomplies depuis la dernière rencontre, a déclaré Laenser à la MAP. « Le bilan est positif que ce soit au niveau de la lutte contre le terrorisme, la lutte contre le trafic de drogue ou la lutte contre l'immigration clandestine », a souligné le ministre, rappelant les actions entreprises pour atteindre une coopération quadripartite (G4) devant inclure aussi la France et le Portugal, outre le Maroc et l'Espagne. Laenser a également fait savoir, dans ce cadre, qu'une rencontre aura lieu

en octobre prochain à Madrid afin d'examiner les réalisations depuis la tenue d'une réunion en janvier dernier entre les quatre parties. « Nous ambitionnons de développer les relations entre les ministères et les services sécuritaires à la lumière des risques dans la région, notamment la situation au Mali et en Syrie et des tentatives des groupes (terroristes) d'envoyer des jeunes marocains dans les zones de conflit », a-t-il déclaré.

## Partenariat pour la mobilité

Le Maroc et l'Union Européenne ont signé le 7 juin dernier à Luxembourg une déclaration conjointe établissant un partenariat de mobilité entre le Maroc et les États membres de l'UE. Un partenariat qui entre dans le cadre de la mise en place du statut avancé octroyé au Maroc par l'UE. L'un des termes de cet accord est de « reprendre les négociations entre l'UE et le Maroc pour la conclusion d'un accord de réadmission équilibré, prévoyant des dispositions relatives aux ressortissants

des pays tiers ainsi que des mesures d'accompagnement et conciliant le souci de l'efficacité opérationnelle avec l'exigence du respect des droits fondamentaux des migrants ».

La politique de réadmission était l'une des questions les plus controversées dans les négociations entre le Maroc et l'UE dans le cadre du statut avancé accordé par l'Union Européenne. Pendant des années, le Maroc refusait de négocier un tel accord. Mais la contrepartie semble attrayante : l'UE offrirait au Maroc « la simplification des procédures d'accès et de séjour régulier (y compris par la possibilité d'émettre des visas à entrées multiples et de plus longue durée, et de concéder des exemptions des frais de dossiers pour certaines catégories de personnes) », indique la déclaration commune.

Des négociations sont également prévues entre les deux parties pour « la conclusion d'un accord pour la facilitation de délivrance de visas, en vue d'une mobilité plus fluide entre l'UE et le Maroc ». ♦